



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 10 MARS 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Marie-Josée Larocque, greffière

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13227/22-03-10

ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que modifié en retirant le point 5.2.

CE-13228/22-03-10

ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 3 MARS 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 4 mars 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 mars 2022 soit approuvé.

CE-13229/22-03-10

ITEM 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES

ATTENDU l'Écluse des Laurentides est un organisme de travail de rue, à but non lucratif, oeuvrant depuis le 8 janvier 1991 auprès des jeunes et moins jeunes exclus et marginalisés, notamment dans la MRC de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE l'Écluse des Laurentides offre gratuitement aux citoyens de la Ville les services de deux travailleurs de rue;

ATTENDU QUE la majorité des villes des Laurentides contribuent au financement des activités de l'Écluse des Laurentides;

ATTENDU QUE les besoins sur le territoire de la Ville justifient la présence de travailleurs de rue;

ATTENDU QUE l'Écluse des Laurentides a déposé une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'Écluse des Laurentides s'engage à transmettre au coordonnateur au communautaire de la division du développement social et des loisirs un rapport final, incluant un budget détaillé, au plus tard le 31 décembre 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 16 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville verse, à titre d'aide financière, la somme de 25 000 \$ à « l'Écluse des Laurentides » pour l'année 2022.

RETIRÉ

ITEM 5.2

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT N° 2 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) » (2020-DP-019)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

CE-13230/22-03-10

ITEM 5.3

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT - ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SERVICE DE POLICE (2021-BS-015)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution CM-12706/21-03-15, a autorisé l'achat pour des vêtements pour le Service de police pour l'année 2021 aux plus bas soumissionnaires conformes soient, « Martin & Lévesque inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 33 018,98 \$, incluant les taxes et « Centre du travailleur F.H.inc. » pour un montant de pouvant excéder la somme de 11 375,78 \$ incluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE des processus d'embauche occasionnés par plusieurs départs et la signature de la nouvelle convention ont entraîné un volume d'achats important chez « Centre du travailleur F.H. inc » ce dernier détenant les items requis (chandails de laine, chandails muck neck, t-shirts, imperméables) lors de ces embauches;

ATTENDU QUE les besoins réels pour les items offerts par « Martin & Lévesque inc. » se sont avérés inférieurs aux estimations fournies lors de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la redistribution n'engage aucun coût supplémentaire;

ATTENDU la recommandation de messieurs Philippe Roques, coordonnateur à la gestion des biens et la flotte automobile, et Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 1^{er} mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

La Ville autorise la redistribution suivante :

Nom du fournisseur	Montant total (taxes incluses)
Martin & Lévesque inc.	30 621,32 \$
Centre du travailleur F.H. inc.	13 773,44 \$

CE-13231/22-03-10

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET APPELS DE SERVICE POUR 2022 ET 2023 (2021-BS-117)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour le service d'entretien des ascenseurs et appels de service pour 2022 et 2023 conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Ascenseurs Lumar inc.;
- Ascenseurs Laval inc.;
- Ascenseurs Absolu;

ATTENDU l'estimation des coûts au montant de 34 963,90 \$, incluant les taxes, préparée par Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles au Service des travaux publics, avant la période d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues à la division des achats et inventaire le 21 janvier 2022;

ATTENDU QUE Les soumission reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)
Ascenseurs Lumar inc.	34 527,00 \$
Ascenseurs Laval inc.	36 159,64 \$
Ascenseurs Absolu	Désistement

ATTENDU l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise « Ascenseurs Lumar inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour le service d'entretien des ascenseurs et appels de service pour 2022 et 2023 à « Ascenseurs Lumar inc. », pour un montant de 34 527 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'au 31 décembre 2023.**

CE-13232/22-03-10
ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LES COLS BLEUS POUR 2022 (2022-BS-035)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'achat de vêtements pour les cols bleus pour 2022 conformément aux procédures d'appel d'offres par invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

- Entreprises Forlini – Division équipement de sécurité Universel inc.;
- Promotions Plus;
- JORDAL inc. Vêtements et objets promotionnels;
- L'Équipeur (Mark's work wearhouse Ltd);

ATTENDU l'estimation du coût, évalué par Brigitte Martineau du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 86 679 \$ incluant les taxes ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10h, le 2 février 2022;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS <i>(taxes incluses)</i>	MONTANT CORRIGÉ <i>(si applicable, (taxes incluses)</i>
Universel inc.	80 126,08 \$	
Le Groupe d'importation et de distribution Hugo/Promotion Plus	81 081,80 \$	
JORDAL inc.	81 365,05 \$	

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise « Équipement de sécurité Universel inc » est le plus bas soumissionnaire conforme et l'entreprise « JORDAL inc » est un fournisseur local;

ATTENDU QUE l'article 11.9 de notre règlement de gestion contractuelle sur l'achat local permet d'adjuger à un fournisseur local n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas, à condition que son offre n'excède pas 5 % de plus que le prix le plus bas soumis par un autre fournisseur;

ATTENDU QUE l'écart de prix entre le plus bas fournisseur conforme et le fournisseur local représente 1,55 % avant les taxes applicables,

ATTENDU la recommandation de mesdames Brigitte Martineau, chef de la Division de l'administration, et Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville octroie le contrat pour l'achat de vêtements pour les cols bleus pour 2022 à « JORDAL inc. », pour un montant de 81 365,05 \$, incluant les taxes.

CE-13233/22-03-10

ITEM 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE TROIS (3) PORTES DE GARAGE À LA CASERNE EST (2022-BS-027)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour le remplacement de trois (3) portes de garage à la caserne Est conformément aux procédures d'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont les suivants :

- Portes Mackie inc.;
- Les portes de garage Pro-Tech inc.;
- Portes de Garage Saint-Jérôme;
- Termostop;

ATTENDU l'estimation des coûts, évaluée par madame Brigitte Lecompte du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres est de 67 388 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10 h, le 25 janvier 2022;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS <i>(taxes incluses)</i>	Montant CORRIGÉ <i>(si applicable, taxes incluses)</i>
Portes Mackie inc.	40 816,12 \$	40 816,13 \$
Les portes de garage Pro-Tech inc.	54 239,46 \$	-----

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise « Portes Mackie inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour le remplacement de trois (3) portes de garage à la caserne Est à « Portes Mackie inc. », pour un montant de 40 816,13 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonnara de l'adjudication jusqu'à l'acceptation finale.**

CE-13234/22-03-10

ITEM 6.4

ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ACHAT DE DIVERS BACS ROULANTS (2022-GG-008)

ATTENDU QUE la résolution CE-13170/22-01-27 confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la première livraison de bacs était prévue pour avril et qu'elle est reportée de plusieurs mois;

ATTENDU QUE nous sommes en rupture de stock et que nous avons des demandes en attente pour la fourniture de bacs pour les citoyens;

ATTENDU QU'il y a une demande importante en raison de bris, d'ajout ou de remplacement de bacs de la part des citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE l'entreprise « USD global », distributeur des bacs de la marque IPL, auprès duquel nous achetons des bacs depuis de nombreuses années, est en mesure de nous livrer les bacs nécessaires pour les prochains mois avec un délai de 30 jours;

ATTENDU QU'USD global possède déjà les équipements et notre logo pour identifier chaque bac afin de conserver l'uniformité des bacs de la Ville;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11.7 de notre règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle nous pouvons, pour des motifs de saine gestion, conclure un contrat de gré à gré dont la valeur est inférieure au seuil exigeant un appel d'offres public.

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville octroie de gré à gré le contrat pour l'achat de divers bacs roulants à « USD Global », pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 76 810,93 \$, incluant les taxes.**
- 2.- Cette dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt 0863-000 prévu à cet effet.**

CE-13235/22-03-10

ITEM 7.1

AUTORISATION ET DÉLÉGATION – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 12 AU 13 MAI 2022

ATTENDU la tenue des 100e Assises annuelles de l'UMQ du 12 au 13 mai 2022;

ATTENDU QUE cet évènement se tiendra à Québec au Palais des congrès;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent y participer;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville autorise les élus municipaux de la Ville de Saint-Jérôme à s'inscrire et à assister aux Assises annuelles 2022, qui se tiendront du 12 au 13 mai 2022 au Palais des congrès de Québec.**
- 2.- **La trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses d'inscription, d'hôtel, de transport et de repas pour la somme de 2 235 \$ maximum par élu.**

CE-13236/22-03-10

ITEM 7.2

APPUI FINANCIER À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU QUE les quatre demandes de la Coalition en 2022, année électorale québécoise, seront :

- 1) Obtenir concrètement l'ajout des 1,4 milliards de dollars urgents et nécessaires aux sommes déjà disponibles pour faire respecter les engagements du gouvernement dans le parachèvement total et rapide de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (+900M\$), l'Hôpital de St-Eustache (+250M\$), l'Hôpital de Mont-Laurier (+75M\$) et des autres CH (Hôpital Laurentien, Lachute, Rivière-Rouge);
- 2) Recevoir un financement permettant de combler les retards en personnel médical et hospitalier, dont les ratios par habitant sont parmi les plus désastreux;
- 3) Obtenir des engagements fermes et concrets pour le rattrapage urgent du PSOC et autres supports nécessaires aux organismes communautaires. L'appui financier encore une fois cette année de la capitale régionale des Laurentides est sans contredit une des clefs dans la réussite d'une campagne qui portera haut et fort ces trois objectifs;
- 4) Regrouper adéquatement les équipements médicaux nécessaires ainsi que tous les services auxquels les citoyens sont en droit de s'attendre ici-même à Saint-Jérôme;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville appuie la Coalition Santé Laurentides pour un montant de 20 000 \$.**
- 2.- **La trésorière soit autorisée à défrayer le coût de 20 000 \$ à la Coalition Santé Laurentides.**

CE-13237/22-03-10

ITEM 7.3

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PROGRAMMATION ESTIVALE – LA CENTRALE DES ARTISTES

ATTENDU QUE les animations d'été de la Ville requièrent l'élaboration d'une programmation artistique en arts de la scène de niveau professionnel;

ATTENDU QUE l'organisme possède l'expertise nécessaire à la recherche, l'embauche et la diffusion d'artistes en arts de la scène;

ATTENDU QUE l'organisme est reconnu en vertu du Guide de reconnaissance de la Ville à titre de partenaire affinitaire et est un partenaire culturel important au sein de la Ville;

ATTENDU QUE le protocole ci-joint proposant une programmation culturelle variée;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de madame Julie Tourangeau, coordonnatrice à la culture, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 3 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve de verser à la Centrale des artistes un montant maximum de 74 482 \$, taxes incluses.**
- 2.- **Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.**

CE-13238/22-03-10

ITEM 8.1

NOMINATION – « POLICIER PERMANENT » - SERVICE DE POLICE

ATTENDU la note de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 17 février 2022;

ATTENDU QUE la démission de madame Emie Petitclerc en date du 1^{er} février 2022;

ATTENDU QUE l'article 18 de la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 18 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination de monsieur Vincent Marceau Bellemare à titre de « policier permanent » au Service de police, en date du 6 mars 2022, aux conditions stipulées dans la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc.

CE-13239/22-03-10

ITEM 8.2

ÉVALUATION DU POSTE DE « PRÉPOSÉ À L'ALIMENTATION DU MIP/CRPQ À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU la demande de réévaluation faite par le titulaire du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ à la fourrière municipale », datée du 2 octobre 2013;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ à la fourrière municipale » du Service de police.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ à la fourrière municipale » du Service de police soit diminuée à une classe 8, et passe d'un pointage de 283 points à 255 points, et que le salaire du titulaire du poste soit gelé jusqu'à ce qu'il réintègre l'échelle salariale du poste.**

CE-13240/22-03-10

ITEM 8.3

ÉVALUATION DU POSTE DE « TECHNICIEN EN GESTION CONTRACTUELLE ET APPELS D'OFFRES » - SERVICE DES FINANCES - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU la résolution CE-10753/18-09-24 autorisant la modification du titre du poste de « secrétaire commis-comptable » pour « technicien en gestion contractuelle et appels d'offres » et n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation paritaire;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « technicien en gestion contractuelle et appels d'offres » du Service des finances.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « technicien en gestion contractuelle et appels d'offres » au Service des finances passe de la classe 12, 302 points, à la classe 14, 346 points, rétroactif au 24 septembre 2018.**

CE-13241/22-03-10

ITEM 8.4

ÉVALUATION DU POSTE DE « PRÉPOSÉ À L'ALIMENTATION DU MIP/CRPQ » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU la demande de réévaluation de poste faite par les titulaires du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ », datée du 2 octobre 2013;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU QUE les tâches effectuées lors des remplacements au poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » à la fourrière municipale par les « préposés à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » ne peuvent être

considérées lors de demandes d'évaluation d'emploi en vertu de la lettre d'entente (lettre d'entente – monsieur Donald Laverdure et règlement du grief 2013-18) en vigueur (CM-11778/17-07-11).

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » au Service de police.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » du Service de police passe de la classe 10, 283 points, à la classe 11, 298 points, rétroactif du 2 octobre 2013 au 29 mai 2017.**
- 3.- **La Ville accepte que le pointage du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » du Service de la police passe de 298 points à 308 points, mais demeure à la classe 11 pour la période du 30 mai 2017 au 31 août 2019.**
4. **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « préposé à l'alimentation des données du MIP/CRPQ » du Service de la police passe de la classe 11, 308 points, à la classe 12, 318 points, rétroactif du 1^{er} septembre 2019 à aujourd'hui.**

CE-13242/22-03-10
ITEM 8.5

ÉVALUATION DU POSTE DE « MÉCANICIEN DIAGNOSTIC » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU la demande de réévaluation de poste faite par le titulaire du poste de « mécanicien diagnostic », datée du 15 mai 2018;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « mécanicien diagnostic » du Service de police.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « mécanicien diagnostic » au Service de police passe de la classe 8, 246 points à la classe 9, 272 points, rétroactif au 15 mai 2018.**

CE-13243/22-03-10

ITEM 8.6

ÉVALUATION DU POSTE DE « COMMIS DE BUREAU » - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017

ATTENDU l'application de l'article 31 de la convention collective;

ATTENDU la demande de réévaluation de poste faite par les titulaires du poste de « commis de bureau », datée du 17 octobre 2016;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation, d'apporter les modifications à la description d'emploi;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description d'emploi du poste de « commis de bureau » au Service du greffe et des affaires juridiques et du Service de l'urbanisme et du développement durable.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « commis de bureau » du Service du greffe et des affaires juridiques et du Service de l'urbanisme et du développement durable passe de la classe 4, 177 points à la classe 8, 255 points, rétroactif au 17 octobre 2016 jusqu'au 19 juin 2018.**

CE-13244/22-03-10

ITEM 8.7

EMBAUCHE D'UN « CHARGÉ DE PROJETS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU la nécessité de doter le poste de chargé de projets créé lors du Conseil Municipal du 15 février 2022;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 7, 8, 9 et 13 décembre 2021 par le comité de sélection formé de mesdames Julie Desrosiers, chef de la Division de la planification et de la réglementation, de Rachel Désilets-Comeau, chef de la Division de la planification et de la réglementation, tous deux au Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que Mélanie Théberge, chef de la Division de la planification et du développement au Service de l'ingénierie;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Kim McRae, conseillère au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 16 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

Monsieur Frédéric Bilodeau soit embauché à titre de « chargé de projet » au Service de l'urbanisme et du développement durable, à compter du 21 mars 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13245/22-03-10

ITEM 8.8

EMBAUCHE D'UNE « CHARGÉE DE PROJETS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU la nécessité de doter le poste de « chargé de projets* » créé lors du Conseil Municipal du 15 février 2022;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 7, 8, 9 et 13 décembre 2021 par le comité de sélection formé de mesdames Julie Desrosiers, chef de la Division de la planification et de la réglementation, de Rachel Désilets-Comeau, chef de la Division de la planification et de la réglementation, tous deux au Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que Mélanie Théberge, chef de la Division de la planification et du développement au Service de l'ingénierie;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Kim McRae, conseillère au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 16 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

Madame Rita Abi-Youssef soit embauchée à titre de « chargée projets » au Service de l'urbanisme et du développement durable, à compter du 28 mars 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13246/22-03-10

ITEM 8.9

EMBAUCHE D'UN « CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU la vacance du poste d'un « conseiller en environnement » au Service de l'urbanisme et du développement durable, laissé vacant suite à la démission de madame Véronique Allard;

ATTENDU la tenue d'entrevues par vidéoconférence les 1, 2 et 3 février 2022 par le comité de sélection formé de monsieur Aurélien Borie, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable ainsi que de Rachel Désilets-Comeau, chef de la Division de la planification et de la réglementation, également au Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Kim McRae, conseillère au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 17 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

Madame Isabelle St-Germain soit embauchée à titre de « conseillère en environnement » au Service de l'urbanisme et du développement durable, à compter du 4 avril 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13247/22-03-10

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 10 MARS 2022 À 9 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	66
CE-13227/22-03-10	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	66
CE-13228/22-03-10	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 MARS 2022	67
CE-13229/22-03-10	5.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES	67
RETIRÉ	5.2	MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT N° 2 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) » (2020-DP-019)	67
CE-13230/22-03-10	5.3	MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT - ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE SERVICE DE POLICE (2021-BS-015)	68
CE-13231/22-03-10	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET APPELS DE SERVICE POUR 2022 ET 2023 (2021-BS-117)	68
CE-13232/22-03-10	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LES COLS BLEUS POUR 2022 (2022-BS-035)	69
CE-13233/22-03-10	6.3	ADJUDICATION DE CONTRAT – REMPLACEMENT DE TROIS (3) PORTES DE GARAGE À LA CASERNE EST (2022-BS-027)	70
CE-13234/22-03-10	6.4	ADJUDICATION DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ACHAT DE DIVERS BACS ROULANTS (2022-GG-008)	71
CE-13235/22-03-10	7.1	AUTORISATION ET DÉLÉGATION – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DU 12 AU 13 MAI 2022	72
CE-13236/22-03-10	7.3	PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PROGRAMMATION ESTIVALE – LA CENTRALE DES ARTISTES	73
CE-13238/22-03-10	8.1	NOMINATION – « POLICIER PERMANENT » - SERVICE DE POLICE	73
CE-13239/22-03-10	8.2	ÉVALUATION DU POSTE DE « PRÉPOSÉ À L'ALIMENTATION DU MIP/CRPQ À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	74

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13240/22-03-10	8.3	ÉVALUATION DU POSTE DE « TECHNICIEN EN GESTION CONTRACTUELLE ET APPELS D'OFFRES » - SERVICE DES FINANCES - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	74
CE-13241/22-03-10	8.4	ÉVALUATION DU POSTE DE « PRÉPOSÉ À L'ALIMENTATION DU MIP/CRPQ » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	75
CE-13242/22-03-10	8.5	ÉVALUATION DU POSTE DE « MÉCANICIEN DIAGNOSTIC » - SERVICE DE POLICE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	75
CE-13243/22-03-10	8.6	ÉVALUATION DU POSTE DE « COMMIS DE BUREAU » - SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - S.C.F.P. SECTION LOCALE 1017	76
CE-13244/22-03-10	8.7	EMBAUCHE D'UN « CHARGÉ DE PROJETS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	76
CE-13245/22-03-10	8.8	EMBAUCHE D'UNE « CHARGÉE DE PROJETS » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	77
CE-13246/22-03-10	8.9	EMBAUCHE D'UN « CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT » - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	77
CE-13247/22-03-10	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	78